

COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présents : 21 Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE,
Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN,
Isabelle SEIGLE-FERRAND, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND,
Nadine MAZZA, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE,
Michel LAGIER, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE,
Hugues JEANTET, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU,
Clément PERRIER, Renée TORRES

Absents excusés : Olivier BAREILLE, Jean-Claude JAUNEAU, Jean-Marc CHAPPAZ,
Emeric MOREL, Fanny LEBAYLE, Robert NICOLETTI,
Jacques MEILHON, Marc ZIOLKOWSKI

Pouvoirs : Jean-Marc CHAPPAZ à Bernard ROMIER
Fanny LEBAYLE à Monia FAYOLLE
Robert NICOLETTI à Isabelle SEIGLE-FERRAND
Jacques MEILHON à Eliane BERTIN
Marc ZIOLKOWSKI à Hugues JEANTET

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation : 9 mars 2022

Date d'affichage de la convocation : 9 mars 2022

Délibération n° 7

Délibération n° 014/2022 – Approbation du compte administratif – exercice 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et L.2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'Administration Territoriale de la République,

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable public,

VU la présentation faite en Commission générale, réunie le 8 mars 2022,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un autre président de séance que Monsieur le Maire en application de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que Monsieur Bernard ROMIER, Maire, a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2021 et n'a pas pris part au vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives relatives à l'exercice considéré, le compte administratif 2021 peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 101 033,26		300 000,00		2 401 033,26
Opérations de l'exercice	3 117 134,15	2 266 284,09	3 454 935,19	4 737 514,23	6 572 069,34	7 003 798,32
TOTAUX	3 117 134,15	4 367 317,35	3 454 935,19	5 037 514,23	6 572 069,34	9 404 831,58
Résultat de clôture		1 250 183,20		1 582 579,04		2 832 762,24
Restes à réaliser	395 117,88	723 665,06			395 117,88	723 665,06
TOTAUX CUMULES	395 117,88	1 973 848,26		1 582 579,04	395 117,88	3 556 427,30
RESULTATS DEFINITIFS		1 578 730,38		1 582 579,04		3 161 309,42

Après en avoir délibéré,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

VOTE et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 20
 Nombre de suffrages exprimés : 24
VOTES
 Pour : 24
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 09/03/2022

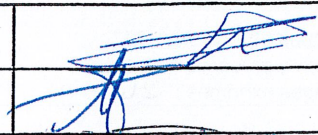
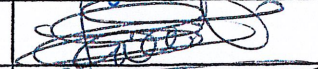


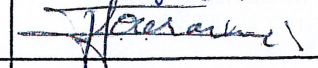
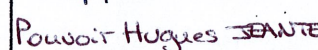
Présenté par (1) Le président de séance.
 A Grézieu-La-Varenne, le 15/03/2022
 Le président de séance



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Grézieu-La-Varenne, le 15/03/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BAREILLE Olivier	Absent
BERTIN Eliane	
BERTRAND Gilbert	
BLAISON Virginie	
BOULANGE Béatrice	
CHAPPAZ Jean-Marc	
CORBIN Jean-Claude	
DECATOIRE Christel	
FAYOLLE Monia	
FOUGEROUX Laurent	
GRATALOUP Pierre	
JAUNEAU Jean-Claude	Absent
JEANTET Hugues	
LAGIER Michel	
LEBAYLE Fanny	Pouvoir Monia FAYOLLE
MATHIEU Anne-Marie	
MAZZA Nadine	
MEILHON Jacques	Pouvoir Eliane BERTIN
MEUNIER Laurence	
MOREL Emeric	Absent
NICOLETTI Robert	Pouvoir Isabelle SEIGLE-FERRAUD

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

PERRIER Clément	
POUSSE Anne-Virgine	
RELING Elodie	
SEIGLE-FERRAND Isabelle	
TORRES Renée	
TOURAIN Fabienne	
ZIOLKOWSKI Marc	Pouvoir Hugues JEANTET

Certifié exécutoire par (1) Le président de séance, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.